

Dossier de demande de **Renouvellement** d'un Diplôme d'Université

A l'issue du vote favorable du conseil de composante et du conseil de collegium, le dossier ET la délibération sont transmis par le collegium à la Direction de la formation : gestion-etudes-contact@univ-lorraine.fr

Avant la rédaction de ce dossier, et dès la phase de conception, consultez la « [notice d'aide pour la constitution d'un dossier de création de DU](#) ».

Vous pouvez par ailleurs obtenir des informations complémentaires et solliciter un appui en contactant :

dacip-creation-du@univ-lorraine.fr

Code de l'éducation : Article L.613.2 : Les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres ou préparant à des examens ou des concours.

Cadrage de l'UL : A l'Université de Lorraine, un diplôme d'université (DU) a vocation à répondre à une demande de formation bien spécifique, qui n'existe pas déjà dans l'ensemble de l'offre de formation de l'établissement. Ces formations s'adressent à un public qui peut justifier d'au moins un baccalauréat ou d'une équivalence acquise par validation des acquis professionnels (VAP)¹.

Les critères s'appliquent à tous les DU de l'Université de Lorraine (hors ceux destinés exclusivement à la formation continue des professionnels de santé) :

- Le DU correspond à un niveau de formation supérieur de 5 à 7 (bac +2 à bac+5)
- La cohérence offre de formation doit être respectée : non concurrence DU/DN et DU/DU,
- Le DU doit répondre à un besoin démontré (lettres de soutien, étude de marché, analyse des bilans...),
- La coopération significative avec un partenaire doit être encadrée par une convention,
- Le corpus des apprentissages doit se distinguer de celui d'une formation qualifiante non diplômante,
 - o L'organisation en bloc de compétences (et connaissance) est obligatoire,
 - o Si cela est souhaité une inscription au Répertoire Spécifique (RS) est possible,
 - o Durée d'un semestre minimum ou 100-150h (un minimum de 200h est toutefois nécessaire pour qu'une convention de stage soit signée),
 - o La délivrance d'un DU repose sur une évaluation des connaissances et des compétences acquises par les étudiants. La simple présence aux cours n'est pas suffisante,
 - o Une évaluation de la formation et des enseignements est mise en place,
- L'équipe pédagogique doit comprendre des enseignants-chercheurs et des enseignants de l'université, la responsabilité du DU étant assurée par un enseignant-chercheur de l'UL,
- 30 % minimum des enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs et enseignants de l'université (un DIU peut conduire à un % moindre),
- L'équilibre financier sans apport de l'établissement (hors ressources propres de la composante ou de la politique du collegium) est obligatoire. **Sauf exception², les recettes relatives aux frais de formation doivent couvrir 50% de l'ensemble des coûts de la matrice des coûts ; autrement dit, l'apport des composantes sur ressources propres ne peut être supérieur à 50%. En tout état de cause, le bilan financier (recettes – dépenses) se doit d'être positif.**
- Un niveau minimum de formation du public est exigé en fonction du niveau du DU ; dans tous les cas, le Baccalauréat ou équivalent ou VAPP est requis

L'ouverture du DU est valable pour 5 ans (*), avec une procédure de renouvellement sur bilan (population, suivi des cohortes, financier, évaluation des enseignements...).

(*) Procédure spécifique Santé validé VP Formation mai 2023

¹ Dans le cas contraire, les apprenants peuvent participer à la formation, mais ne peuvent pas se présenter aux examens. Ils ne seront donc pas diplômés mais pourront recevoir une attestation de suivi de formation

² Les exceptions sont examinées et arbitrées par les 3 VP formation (certains DU du secteur santé en FP, DU spécifiques...).

INTITULE DU DIPLOME :

Référent de parcours de santé complexe

(De l'appui aux professionnels et De l'accompagnement gradué des personnes)

Circuit de validation :

Procédure spécifique SANTE : Avis circonstancié du Doyen de la Faculté	Cf page 20
1/ Date de passage au(x) conseil(s) de composante(s) :	16/09/2024
2/ Date de passage en GT DU SANTE	17/03/2025
3/ Date de passage au Conseil de collegium :	25/03/2025
4/: Date de passage au Conseil de formation :	

I. RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

Date d'ouverture prévisionnelle :

Novembre 2024

Composante(s) assurant la responsabilité
pédagogique de la formation :

Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la
Santé à Nancy - Université de Lorraine

Nom du responsable pédagogique de la formation :

Pr Christine Perret-Guillaume

Qualité :

PUPH gériatrie

Téléphone :

0383153322

E-mail :

secretariat.pole.maviegs@chru-nancy.fr
c.perret-guillaume@chru-nancy.fr

Composante de rattachement :

Faculté de Médecine, *Maïeutique et métiers de la Santé* à Nancy

Composante assurant la responsabilité administrative (inscription des étudiants, conventions ou contrats de formation, etc.) :

Faculté de Médecine, *Maïeutique et métiers de la Santé* à Nancy

Autres certificateurs concernés (dans le cas de la création d'un DIU par exemple)

- Nom du co-certificateur (universités ou autres structures) : Universités de Lille, **Lyon-Grenoble, Nantes**, Université Sorbonne Paris Nord (USPN) (dès 2024-2025), Université de Bordeaux (à partir de 2025-2026).
- Nom du co-responsable : Mmes Dang/Rames (USPN), Pr Puisieux (Lille), Dr Mick (**Lyon-Grenoble**), **Dr Chapelet (Nantes)**, Mme Bru (Bordeaux),.

II. OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

Former des professionnels du secteur sanitaire social ou médicosocial afin de leur permettre d'exercer le métier de référent de parcours de santé complexe, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la coordination de situations cliniques complexes en mettant en œuvre une évaluation et une planification adaptée, dans le respect des personnes accompagnées, de leur besoins, désirs et volontés.

III. PUBLICS VISES

- Type de public** : infirmier, psychologue, assistant social, éducateur spécialisé, ergothérapeute, psychomotricien, kinésithérapeute, secrétaire médical, conseiller en économie sociale ou familiale, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, care manager etc...
- Pré-requis et niveau d'entrée requis** : diplôme de niveau V (bac+2) du secteur sanitaire, social et médico-social. Il s'agit de formation continue.

IV. OPPORTUNITE DE LA CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE

a. Opportunités vis-à-vis des besoins socio-économiques

En quoi le projet répond-il à une demande socio-économique, en particulier de branche professionnelle, fédération d'entreprises, entreprises, collectivités...? Avez-vous repéré des besoins ou des évolutions de qualifications sur le marché de l'emploi ?

Face au besoin de répondre aux besoins des personnes et des professionnels pour tous les parcours de santé qu'ils estiment complexes quel que soit l'âge ou la pathologie, la loi de santé n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (art. 23) a prévu l'organisation de nouveaux « Dispositifs d'appui à la population et aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes (DAC) » intégrant les réseaux de santé, les MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie), les Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) et Coordinations Territoriales d'Appui (CTA) Paerpa expérimentales. Les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) mentionnés à l'article L. 113-2 du Code de l'action sociale et des familles peuvent intégrer également ces dispositifs sur délibération en ce sens du Conseil Départemental. *Les missions et le fonctionnement des DAC ont été précisés par un décret du 18 mars 2021, qui a complété le cadre juridique de ces dispositifs créés par la loi de Santé OTSS de juillet 2019.*

Ces dispositifs DAC se sont mis en place sur l'ensemble des territoires français avant la fin 2022 (jusqu'à début 2023 dans la région Grand Est).

Dans le cadre de groupes de travail mis en place par le groupe national de concertation relative aux Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) réuni sous l'égide de la DGOS, la Fédération Nationale des Dispositifs de Ressources et d'Appui à la Coordination des Parcours en Santé (FACS), au travers d'une convention avec la DGOS, a élaboré un référentiel de compétences et d'activités pour la fonction de « référent.e de parcours complexe de DAC ». La dénomination « référent.e de parcours complexe » a été retenue du fait de son usage devenu commun pour désigner un professionnel ayant des missions de proximité auprès des professionnels et des personnes dans le cadre de l'appui aux parcours de santé complexes par un DAC (loi OTSS du 23/07/19). Ce référentiel a pour vocation de fournir une base à une réglementation concernant la nouvelle fonction de « référent.e de parcours complexe » et aux futures formations universitaires dédiées, en particulier de type Diplôme Universitaire (DU).

Cette nouvelle fonction de référent de parcours complexes fait suite à et intègre un ensemble de fonctions existant auparavant et dorénavant devenues caduques : gestionnaire de cas MAIA ; coordonnateur de parcours de réseaux de santé, de PTA ou CTA ou CLIC. Il existait ainsi auparavant par exemple dans certaines universités - pas à l'Université de Lorraine - des formations de type DU/DIU de gestionnaire de cas MAIA.

Les responsables de certains de ces DU et masters d'une part, Mmes Dang/Rames (USPN), Pr Puisieux (Lille), Dr Mick (Lyon-Grenoble), Dr Chapelet (Nantes), Mme Bru (Bordeaux), et d'autre part les Pr Perret-Guillaume / Dr Eliane Abraham (présidente du Collectif des Dispositifs d'Appui en Grand Est (CODAGE), directrice stratégique - DAC de Meurthe-et-Moselle) pour la faculté de médecine de Nancy / Université de Lorraine ont souhaité faire évoluer les diplômes existant vers un DIU national et ils ont constitué un comité national de pilotage d'un nouveau DIU de référent de parcours complexe.

b. Opportunités au regard de l'offre de formation existante (UL et hors UL)

Si des formations proches existent à l'UL, quelle est la spécificité de ce DU ?

En quoi le projet de DU répond-il à des besoins non satisfaits par rapport aux besoins du marché (au niveau local/territorial, régional, national, international)

Ce DIU répond à une nouvelle offre de formation non existante à l'Université de Lorraine. Il est complémentaire – pour des professionnels non médicaux - du DIU de coordination gérontologique qui offre une formation pour les médecins qui ont également la possibilité d'exercer au sein d'un DAC : ce dernier DIU est déjà autorisé par l'Université de Lorraine et sa première année d'inscription à Nancy aura lieu à l'automne 2023.

Le diplôme de DIU de référent de parcours de santé complexe qui fait l'objet de cette demande de création sera actuellement le seul DU de ce type dans la région Grand Est qui comprend 9 DAC avec un nombre élevé de professionnels susceptibles de bénéficier de cette formation (une centaine sur plusieurs années).

V. PARTENARIATS ENGAGES

→ *Quelles collaborations internes (autres laboratoires, composantes, etc.) et/ou quels partenariats externes sont envisagés ?*

→ *Quelle est la nature de la collaboration ?*

Le Collectif des Dispositifs d'Appui en Grand Est (CODAGE) : pour l'enseignement, et le recrutement des étudiants.

La FACS : la FACS prévoit un enregistrement au RNCP (en cours) pour cette formation répondant au référentiel qui a été établi (cf ci-dessus).

Les Universités de Lille, **Lyon-Grenoble**, **Nantes**, Sorbonne Paris Nord (dès 2024-25 pour ces 4 universités) et l'Université de Bordeaux (en 2025-2026).

Joindre dossiers et lettres d'intention

VI. FINALITES – REFERENTIELS D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES

a. Finalités professionnelles

Est-ce que le DU permet l'insertion et l'exercice d'un métier ou de plusieurs métiers identifiés ? Dans ce cas merci de préciser le(s) type(s) de métier(s).

CF. Codes ROME : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/decouvrir-le-marche-du-travail/les-fiches-metiers.html>

Métier(s) visé(s)	Code ROME

Est-ce que le DU vise, non pas l'exercice d'un métier en totalité, mais de compétences professionnelles complémentaires dans un secteur d'activité ? Dans ce cas merci de préciser lesquelles.

Compétences professionnelles complémentaires
Référent de parcours de santé complexe au sein d'un DAC (cf référentiel de compétences élaboré par la FACS)

b. Poursuite d'études envisagées éventuellement

Modules complémentaires optionnels à venir (cf ci-dessous)

c. Référentiel d'activités et de compétences

CF. Notice d'aide pour la constitution d'un dossier de création de DU, paragraphe « les référentiels de quoi parle-on ? »

REFERENTIEL D'ACTIVITES
(Situations de travail et activités exercées)

Être référent de parcours de santé complexe en DAC

REFERENTIEL DE COMPETENCES
(Compétences et acquis d'apprentissage correspondants)

Cf référentiel des compétences de la FACS (en annexe)

Plus précisément pour le DIU référent de parcours de santé complexe de DAC, les compétences concernant le tronc commun du programme de formation développé dans les paragraphes suivants sont listées ci-dessous :

1. Aspects juridique, éthique et déontologique**A l'issue de la formation, l'apprenant est en capacité de :**

- Identifier les limites de la fonction (responsabilité individuelle et responsabilité collective), à travers une maîtrise du cadre légal et des questionnements éthiques
- Relever les tensions éthiques et apprendre à formuler une problématique affranchie des opinions
- Utiliser des notions de philosophie morale pour aider à conceptualiser les difficultés cliniques
- Connaître et appliquer le cadre légal de son intervention et les notions clefs, telles que le partage d'information, l'équipe de soins, les mesures de protection, le RGPD...
- Prendre conscience de la nécessaire interdépendance des acteurs qui mènent à une co-construction des actions, allant jusqu'à la co-responsabilité populationnelle

2. Ecosystème de la coordination de parcours en territoire :

- a. *Acteurs en santé et écosystème de la coordination de parcours en territoire* (dont champs d'action des principaux métiers en lien avec le référent de parcours)
- b. *Organisations territoriales* : Groupes Hospitaliers de Territoire (GHT), Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), Communautés 360, Contrats Locaux de Santé (CLS), Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM), Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), Conseil Territorial de Santé (CTS), Projet Régional de Santé (PRS)...

A l'issue de la formation, l'apprenant est en capacité de :

- Présenter le rôle du DAC et en faire la promotion auprès des acteurs de santé du territoire, en connaissant leurs missions, leurs périmètres d'action et de leurs modes opératoires

- Contribuer à établir et faire vivre les relations de confiance entre acteurs de santé de territoire et participer à différentes instances favorisant la coopération territoriale.
- Contribuer au décloisonnement, à l'intégration, au partage d'informations et à la coopération entre les acteurs de santé du territoire
- Participer à la création et la mise à jour des annuaires des ressources en santé du territoire
- Participer au développement et à la diffusion d'outils communs avec d'autres acteurs de santé en territoire
- Participer avec les partenaires au diagnostic de territoire et à des projets visant à faciliter l'accès aux droits et aux soins et améliorer les parcours de santé

3. Démarche parcours : à partir des besoins, de la complexité ressentie à l'accompagnement gradué et adapté

A l'issue de la formation, l'apprenant est en capacité de :

- Identifier les situations complexes
- Evaluer globalement les situations et les déterminants de la complexité
- Réfléchir au niveau de réponse et de l'accompagnement gradué nécessaires
- Informer et orienter les personnes et les professionnels concernant les ressources en santé du territoire (moyens, offres, acteurs, filières, ...)
- Identifier les dispositifs à solliciter en fonction des besoins identifiés, du projet de vie de la personne, son rythme, ses capacités et ses demandes et de la disponibilité de l'offre
- Coopérer avec les autres acteurs pour organiser cet accompagnement
- Intervenir en subsidiarité des acteurs de santé, sur sollicitation d'un professionnel ou d'une personne, avec information de son médecin traitant et en lien avec l'équipe du DAC
- Favoriser, contribuer à et/ou animer la concertation pluriprofessionnelle autour de la situation (organisation et animation des réunions de synthèses/de concertation).

4. De l'évaluation multidimensionnelle à la planification (Plan Personnalisé de Coordination en Santé (PPCS)), une approche globale

A l'issue de la formation, l'apprenant est en capacité de :

- Présenter les conditions et les attendus de l'appui au parcours et du plan d'action personnalisé à co-construire avec la personne et son entourage, en particulier au domicile avec les professionnels
- Recueillir autant que possible le consentement/assentiment de la personne au partage d'information entre acteurs impliqués et à l'accompagnement par l'équipe du DAC, au regard de l'appui et de l'accompagnement proposable et des acteurs mobilisables
- Recueillir des informations de santé et sociales de la personne, auprès des divers acteurs impliqués ou susceptibles de l'être autour de la personne, dont les évaluations spécifiques issus de dispositifs ou équipes compétentes
- Identifier les différents éléments du projet de vie de la personne, ses attentes et souhaits prioritaires
- Réaliser une évaluation globale d'une demande d'appui à la coordination de parcours de santé complexe en faisant apparaître les éléments qualitatifs de la situation, entre autres les conditions de vie au domicile, l'environnement de vie, les liens sociaux de la personne, ses divers types de ressources
- Analyser de façon multidimensionnelle la situation de la personne, en termes de besoins en matière d'accompagnement et de coordination des acteurs impliqués ou susceptibles de l'être, avec les professionnels et la personne et son entourage, afin de proposer les réponses appropriées aux besoins identifiés, dans une temporalité adaptée, et au travers d'un plan d'action personnalisé
- Rédiger une synthèse de l'évaluation et de l'analyse multidimensionnelles pour le projet de plan d'action personnalisé

- Présenter et discuter avec la personne le projet de plan d'action personnalisé avec les partenaires mobilisables, dont ses proches aidants et son médecin traitant

5. *Techniques de communication et d'animation*

A l'issue de la formation, l'apprenant est en capacité de :

➤ *Concernant la personne :*

- Entrer en relation et rechercher l'adhésion de la personne et de son entourage : entrer en contact, se présenter et présenter son intervention à la personne, présenter les partenaires sollicités ou existants, et justifier la nécessité d'un appui à la coordination du parcours de santé
- Conduire un entretien afin de recueillir des informations concernant la personne, son état de santé, et les acteurs en santé autour d'elle dont ceux issus de l'entourage
- Ecouter et maintenir une communication verbale et non verbale de qualité avec la personne, en tenant compte des éventuelles altérations de communication pour créer un climat de confiance
- Négocier le contenu du projet d'action personnalisé/projet personnalisé de santé et son déroulement avec la personne, son entourage et les professionnels, en priorisant les souhaits de la personne
- Adopter si nécessaire une attitude de médiation et savoir réagir en cas de situation conflictuelle entre les acteurs ou avec la personne ou son entourage. Identifier les réajustements et adaptations nécessaires tout au long de l'accompagnement de la personne
- Accompagner les personnes en refus d'aide par l'explication de la situation, et lorsque c'est possible, l'accompagnement à l'adhésion progressive et respectueuse du niveau d'aide possible.

➤ *Concernant les professionnels :*

- Participer à la promotion du rôle du DAC et du contexte de ses interventions : savoir présenter son métier, ses missions, le périmètre (prérogatives et objectifs) et les modalités d'action
- Contribuer à la coordination territoriale, la coopération et l'intégration, au travers de rencontres et de formations partagées entre acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux : connaître les principales ressources en santé de son territoire (type, mission principale, équipe, disponibilité, modalités de sollicitation, modalités d'échanges) pour savoir les présenter de façon synthétique à d'autres acteurs et enrichir une collaboration opérationnelle entre eux sur le terrain
- Contribuer aux relations partenariales entre acteurs de santé de territoire, en lien avec le responsable de la mission d'animation territoriale au sein du DAC
- Contribuer à la mise en lien, l'échange, le partage et la concertation entre les professionnels autour d'une personne en situation complexe, avec son accord, et avec la personne elle-même et ses proches aidants : connaître les ressources à disposition (outils matérialisés : fiches de liaison ... ; e-santé) et savoir en présenter l'usage, la finalité, les plus-values, les contraintes en particulier réglementaires
- Participer aux temps d'échanges professionnels ou pédagogiques ou aux formations pluriprofessionnelles dédiées aux parcours : savoir organiser la logistique et l'information des acteurs sur les diverses propositions, adopter une posture de lecture critique partagée (en particulier non aut centrée) des problématiques d'une situation, d'une coopération, d'un outil de partage ou de coordination

- Accueillir et accompagner des stagiaires ou visiteurs professionnels au sein du DAC : compagnonnage durant la prise en charge d'une situation, présentation didactique de ses missions et des périmètres d'action (subsidiarité, complexité, coopération, outils d'e-santé)

6. *Relation à la personne et à son entourage (proches aidants)*

A l'issue de la formation, l'apprenant est capable de :

- Répondre aux appels reçus au niveau de la plateforme téléphonique en participant à la permanence téléphonique
- Ecouter les personnes et leurs proches et réaliser une première évaluation de leur demande
- Fournir une information pertinente concernant leurs droits et les ressources médicales, soignantes et administratives disponibles dans le territoire pour répondre à leurs besoins d'accompagnement
- Faciliter l'accès à des aides matérielles et humaines pour favoriser le maintien à domicile
- Orienter les usagers et les mettre en relation avec les acteurs du territoire susceptibles de répondre à leurs besoins et attentes
- Identifier les situations nécessitant une évaluation en vue d'un appui à la coordination du parcours en lien avec l'équipe et le médecin DAC si nécessaire
- Réaliser une évaluation médico-psycho-sociale (multidimensionnelle) d'une situation complexe en recueillant les informations nécessaires auprès de l'utilisateur, de l'entourage et des différents intervenants professionnels
- Prioriser, en fonction des besoins identifiés, du choix de la personne, les acteurs à mobiliser, les actions à réaliser afin de proposer une réponse individualisée et graduée.
- Elaborer et discuter avec la personne et ses proches aidants un projet de plan d'action personnalisé impliquant les partenaires mobilisables dont son médecin généraliste
- Organiser et animer la concertation des professionnels concernés et en tant que de besoin des réunions interprofessionnelles
- Accompagner et soutenir la personne et ses proches dans la mise en œuvre de son parcours de santé, avec son accord, suivre son parcours et réévaluer régulièrement sa situation
- Partager les informations utiles entre professionnels, permettant d'assurer la coordination des actions en faveur du projet de la personne

7. *Systèmes d'information, e-parcours, télésanté*

A l'issue de la formation, l'apprenant est capable :

- De comprendre et mettre en œuvre les outils e-parcours : télésanté (télé médecine, téléconsultation, téléexpertise), ROR, messagerie sécurisée, INS, ...
- D'échanger, de partager, colliger et tracer des données de santé concernant d'une part les personnes accompagnées, avec leur accord, d'autre part le territoire, et des données d'activités concernant le DAC, à l'aide d'un système d'information partagé et sécurisé dans le respect de la loi (RGPD).
- De participer à la mise à jour des annuaires des ressources en santé du territoire, entre autres par l'implémentation des coordonnées de nouveaux professionnels rencontrés au cours de la prise en charge des situations.

8. *Contribution à l'observatoire et animation territoriale*

A l'issue de la formation, l'apprenant est :

- Sensibilisé aux enjeux d'animation territoriale et à l'intérêt d'un observatoire des ruptures de parcours

Et est en capacité de :

- Identifier l'outil et les procédures existants dans son DAC ou sur son territoire pour recueillir les ruptures de parcours
- Analyser et remonter des données :
 - o en contribuant à faire remonter en équipe les problématiques de parcours (carences, doublons, dysfonctionnements,...), ainsi que les innovations et améliorations de parcours, identifiées en territoire au travers des situations
 - o en traçant et partageant toutes les informations pertinentes concernant une situation (évaluation/analyse, planification des réponses aux besoins identifiés, évaluations externes, autres données), entre autres au travers du système d'information
- Identifier et présenter les activités d'animation territoriale : coordination, coopération et intégration
- Partager au travers de rencontres et de formations entre acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux
- Contribuer à l'amélioration et à l'évolution des pratiques propres à la fonction, des pratiques de l'équipe du DAC, et des pratiques des acteurs en matière de coordination de parcours

9. Démarche qualité (dont traçabilité)**A l'issue de la formation, l'apprenant est en capacité de :**

- Mettre en œuvre une démarche qualité au sein du DAC
- Ajuster sa pratique professionnelle au plus près des missions du DAC et des ressources en santé du territoire
- Renseigner les indicateurs de suivi de son activité concernant l'appui et l'accompagnement des situations
- Contribuer à la collecte des indicateurs de suivi de l'activité d'animation territoriale
- Participer à l'analyse du fonctionnement et de l'organisation du DAC afin de proposer des réajustements
- Se positionner dans une dynamique de supervision et/ou d'analyse de pratiques
- Identifier les besoins de formations complémentaires pour s'inscrire dans une démarche qualité des services rendus

10. Accès au droit commun : aides, prestations, financements, santé, habitat, ...**A l'issue de la formation, l'apprenant est en capacité de :**

- Mobiliser les acteurs et les ressources de proximité afin d'effectuer les démarches d'ouverture des droits avec les personnes, en connaissant les aides, prestations et financements existants dans le champ sanitaire, médico-social et social
- Travailler en partenariat avec les professionnels en charge des évaluations complémentaires permettant l'ouverture des droits
- Alerter les professionnels en charge du suivi des aides afin de réajuster le niveau de réponse

VII. NIVEAU DE LA FORMATION

CF Notice d'aide paragraphe « Niveaux de qualification : le cadre national des certifications professionnelles »

Niveau de qualification indicatif en sortie de DU : inscription au RNCP en cours au niveau national : référent de parcours de santé complexe

Seule l'obtention d'une certification enregistrée au RNCP permet d'attester d'un niveau de qualification.

VIII. IDENTIFICATION DES ENSEIGNEMENTS ET CONTRIBUTION AUX COMPETENCES (ET AUX BLOCS LE CAS ECHEANT)

CF. Notice d'aide paragraphe « Identification des enseignements et contribution des enseignements aux compétences »

Bloc de compétences (si enregistrement RNCP envisagé)	Compétences	Enseignements associés, contribuant au bloc de compétences
Bloc 1	C1-1	
	C1-2	
Bloc 2	C2-1	
Bloc N	CN-1	

IX. MAQUETTE DE LA FORMATION

Maquette générale de la formation

1. **Webinaires nationaux avec débriefing en local** : 18 h (3 jours) : 12 h de webinaire et 6 h de débriefing (ED) : UE1

- *Enjeux en santé* : contextes sociaux, épidémiologiques, économiques, technologiques et politiques en santé : 2 heures + 1 heure de débriefing local (ED)
- *Référentiel du référent de parcours complexe de DAC* : décodage, missions dont éducation à la santé et prévention (réponse aux situations de crise sanitaire ou environnementale) : 2 heures + 1 heure de débriefing local (ED) :
- *Place des usagers* : 2 heures + 1 heure de débriefing local (ED)
- *Le maintien à domicile* comme répondant à un projet éthique de société : 2 heures + 1 heure de débriefing local (ED)
- *De l'organisation nationale vers l'organisation territoriale* : 2 heures + 1 heure de débriefing local (ED)
- *Grands principes en santé* : responsabilité populationnelle, intelligence collective, intégration, coordination et exercice coordonné, coopérations, parcours de soin/santé/vie, complexité et ses déterminants, polyvalence, subsidiarité, démocratie sanitaire, approche systémique, prévention, ... : 2 heures+ 1 heure de débriefing local (ED)

Prise en charge financière de 1/5 des heures de webinaire sur le plan financier à Nancy soit 2,4 heures (arrondies à 3 heures) CM + 6 heures ED

2. **Formation locale (en présentiel) :**

2.1. *Formation générale* (programme commun national) : 72 heures (4 sessions de 3 jours de 6 heures)

dont 51 heures d'enseignement théorique et 21 heures (6 demi-jours) de vignettes cliniques (ED) : UE2

- Aspects juridique, éthique et déontologique
- Ecosystème de la coordination de parcours en territoire
- Démarche parcours
- De l'évaluation multidimensionnelle à la planification (PPCS), une approche globale
- Techniques de communication et d'animation
- Relation à la personne et à son entourage (proches aidants)
- Systèmes d'information, e-parcours, télésanté
- Contribution à l'observatoire et animation territoriale
- Responsabilité du référent de parcours et mesures de protection
- Démarche qualité (dont traçabilité)
- Accès au droit commun
- Particularités de prise en charge : personnes âgées, handicap, santé mentale, précarité, addictions, soins de support et fin de vie, maladies chroniques, culturalité, enfance situations particulières (Diogène)
(certaines de ces particularités font l'objet de développement dans des modules thématiques spécifiques dans certaines des universités partenaires : cf ci-dessous)

2.2. *Formation thématique modulaire* (programme local) : 42 heures (2 modules de 3 jours, dont 14 heures TD) : deux modules thématiques enseignés à Nancy : module Personnes âgées ; module Pathologies chroniques (dont COVID long) – soins palliatifs

A partir de 2024-2025, les étudiants de Nancy pourront avoir la possibilité de s'inscrire à un module thématique - chacun de 3 jours (21 heures) - dans une autre université que celle où ils seront inscrits sous couvert de l'autorisation du Comité pédagogique: module thématique: Situations d'inconfort, aspects juridiques et éthiques (USPN), Santé mentale (Lille), Handicap-Enfance (Lyon-Grenoble), Addiction-Santé mentale (Nantes), Précarité-Addiction (Bordeaux- à partir de 2025-2026 seulement).

Dans tous les cas pour valider le DIU, obligation d'inscription à deux modules thématiques.

Le module thématique Personnes Agées est obligatoire dans tous les cas.

Le stagiaire classe les modules thématiques spécifiques, hors Personnes Agées, par ordre de préférence. Le Comité pédagogique national se réserve le droit de modifier le choix du stagiaire afin d'équilibrer le nombre de participants dans chaque module dans les différentes universités (pas de reversion financière d'une université à une autre).

3. **Stage mise en situation professionnelle adaptée à la formation professionnelle continue en DAC**

Deux fois une semaine (soit $7 \times 5 \times 2 = 70$ heures) : deux semaines non suivies, dans un DAC différent de celui où l'étudiant exerce.

Le programme « obligatoire » : webinaire + formation générale + deux modules thématiques doit être suivi en un an.

Le **comité pédagogique local** du DIU sera constitué par le Pr Perret-Guillaume et le Dr Eliane Abraham (ou leur représentant).

Le **comité pédagogique national** est constitué de Mme Bru (Bordeaux), Mmes Dang/Rames (Créteil), du Pr Puisieux (Lille), du Dr Mick (Lyon-Grenoble), du Dr **Chapelet (Nantes)**, des Pr Christine Perret-Guillaume (Nancy) et Dr Eliane Abraham (Nancy).

N° UE	Intitulé de l'UE	Compétences N°	Répartition du nombre d'heures selon les différentes modalités pédagogiques
UE1	Webinaires		Nb h CM : 12 h Nb h TD : 6 h Nb h TP : Nb h éq TD : 24 h
UE2	Formation générale (programme commun national)		Nb h CM : 51 h Nb h TD : 21 h Nb h TP : Nb h éq TD : 97,5 h
UE 3	Module thématique 1 : personnes âgées		Nb h CM : 14 h Nb h TD : 7 h Nb h TP : Nb h éq TD : 28 h
UE 4	Module thématique 2 : pathologies chroniques – soins palliatifs		Nb h CM : 14 h Nb h TD : 7 h Nb h TP : Nb h éq TD : 28 h
UE 5	Stage (2 semaines soit 7x5x2=70)		70 h
Nombre total d'heures			Nb h éq TD : 177,5 h + 70 h de stage

X. MODALITES D'EVALUATION

MCC&C : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
 CF. Notice d'aide paragraphe « Les référentiels de quoi parle-on ? »

→ Indiquez pour chaque UE les modalités de contrôle, les coefficients appliqués et les modalités de validation du diplôme

N° UE / N° EC	Intitulé	N° bloc	N° compétence	Coef.	Compe nsation Oui/No n	Session		MCC&C Modalités d'évaluation
						1 (ou unique)	2	
UE 1	Webinaires							Attestation de présence
EC 1-1								
EC 1-2								
EC 1-3								
UE 2	Formation générale			2		x	x	
EC 2-1				1		x	?	Attestation de présence Ecrit professionnel : cas clinique (étude de situation) ou projet professionnel
EC 2-2				1		x	x	Oral / restitution du contenu de l'écrit professionnel
EC 2-3								
UE 3	Module thématique 1			1		x	x	
EC 3-1				0.5		x	x	Attestation de présence Examen écrit 1 heure
EC 3-2				0.5		x	x	Question orale – présentation situation clinique
EC 3-3								

UE 4	Module thématique 2			1		x	x	
<i>EC 4-1</i>				0.5		x	x	Attestation de présence Examen écrit 1 heure
<i>EC 4-2</i>				0.5		x	x	Question orale – présentation situation clinique
<i>EC 4-3</i>								
UE5	Stage							Attestation de présence – carnet de stage

Possibilité de se ré-inscrire, **dans son université d'origine**, en ne payant que les droits d'inscription universitaires pour validation des UE (droits d'inscription à toute la formation si échec à UE2 (formation générale), droits d'inscription aux modules si échec à un module thématique). **La validation complète du programme de formation obligatoire (formation générale et deux modules thématiques) n'est possible que sur un total d'inscription de 2 ans au total. Le bénéfice des UE validées est conservé pendant cette période de 2 ans.**

Remarques éventuelles sur les modalités d'obtention du diplôme :

Exemple :

- Prise en compte des conditions d'assiduité
- Autres modalités de compensation
- En cas de non validation, modalités pour se représenter
- etc

XI. Jury

→ Indiquez la composition du jury. Celle-ci devra également faire l'objet d'un arrêté séparé.

FONCTION ou QUALITE	NOM - prénom (si connu)
PUPH, médecin gériatre	Perret-Guillaume Christine
Médecin gériatre, Présidente de la FACS et du Collectif des Dispositifs d'Appui en Grand Est (CODAGE), Directrice stratégique du - DAC de Meurthe-et-Moselle, Responsable pédagogique à l'EHESP	Abraham Eliane
Médecin infectiologue	Goehringer François
Médecin diabétologue	Böhme Philippe
Médecin en soins palliatifs	Alluin Raphael

XII. EQUIPE DE FORMATION

Nom et Prénom	Grade/Fonction	Composante ou organisme externe de rattachement	Enseignement assuré	Responsabilité UE (N° ou intitulé)
Perret-Guillaume Christine	PUPH gériatre	Faculté de médecine	UE 1-2-3	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5
Abraham Eliane	Médecin, chargée d'enseignement	Faculté de médecine	UE 1-2-3-4	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5
Goehringer François	Médecin, infectiologue	Faculté de médecine	UE 4	
Böhme Philippe	Médecin, diabétologue	Faculté de médecine	UE 4	
Frimat Luc	PUPH, néphrologue	Faculté de médecine	UE 4	
Alluin Raphael	Médecin palliatologue	Faculté de médecine	UE4	
Bataillon Remi	Directeur du développement de la formation continue (DDFC)	Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique	UE1 Webinaire national	
Ennuyer Bernard	Ingénieur, docteur en sociologie, enseignant chercheur	Centre de recherche des Cordeliers, Université de Paris Descartes	UE1 Webinaire national	
Libault Dominique	Conseiller d'Etat		UE1 Webinaire national	
Lussier Marie-Dominique	Médecin gériatre, consultant senior management en santé		UE1 Webinaire national	
Vervialle Alexis	Représentant France Assos Santé		UE1 Webinaire national	

Proportion d'heures assurées par des enseignants de l'université : 30 %
 Proportion d'heures assurées par des intervenants professionnels : 70 %

XIII. ANNEXE 1 : FICHES UE A COMPLETER (UNE FICHE PAR UE)

XIV. EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ETUDIANTS (3E)

→ *Décrivez le processus d'évaluation des enseignements, notamment dans le cadre de formations proposées à des professionnels : modalités de retour d'expérience, appréciation du réinvestissement des acquis dans l'environnement de travail,...*

Une fiche d'évaluation de l'enseignement sera proposée pour chacune des UE, permettant le retour des commentaires des étudiants.

Ces fiches d'évaluation seront étudiées par le comité pédagogique local et le comité pédagogique national pour ajuster ci-besoin les enseignements.

XV. DETERMINATION DU COÛT DE LA FORMATION ET DU TARIF APPLICABLE

L'annexe 2 permet de déterminer le coût de la formation et ensuite, par simulations, de définir le tarif de la formation et le seuil d'ouverture (le tarif de la formation est déterminé sur la base du coût de la formation par apprenant, auquel on ajoute une marge).

Le tarif du diplôme d'université est unique, quel que soit le public visé. Un tarif différent peut être envisagé si les prestations sont différentes selon les publics visés (à justifier alors).

Le tarif s'entend hors droits universitaires, qui s'ajouteront en fonction du niveau de la formation :

- niveau licence (jusqu'à bac+3) : égal au droit licence national
- niveau master (jusqu'à bac+5) : égal au droit master national

Tarif de la formation proposé :

2257 €

Le tarif de la formation comprend
deux modules thématiques

Seuil d'ouverture proposé :

17 stagiaires/étudiants

Joindre l'annexe 2 dûment complétée

Une annexe définitive doit être réalisée chaque année afin de vérifier l'équilibre financier de la formation ; elle doit servir également à fixer le tarif de l'année N+1.

La formation fera également l'objet d'une évaluation régulière dans le cadre de l'évaluation des enseignements, au même titre que les diplômes nationaux.

AVIS CIRCONSTANCIE DU DOYEN :

Favorable

Défavorable

Signature

Monsieur le Doyen
Professeur Stéphane ZUILY
Faculté de Médecine, Maïeutique
et métiers de la Santé à Nancy
Université de Lorraine

FICHE UE1

Nom complet de l'UE : UE 1 : webinaires

Composante de rattachement :	Faculté de médecine de Nancy	Semestre concerné éventuellement :	
Section CNU :	5301		
Nom du responsable de l'UE :	Pr C. Perret-Guillaume	Volume horaire personnel de l'étudiant :	18h
Adresse électronique UL :	christine.guillaume@univ-lorraine.fr	Langue d'enseignement de l'UE :	français

Compétences visées par l'UE (cf référentiel de compétences du diplôme) :

A l'issue de la formation, l'apprenant est en capacité de :

- Connaître les autres acteurs de santé du territoire des secteurs sanitaire, médico-social et social, leurs missions, leurs périmètres d'action et de leurs modes opératoires
- Faciliter l'accès à des aides matérielles et humaines pour favoriser le maintien à domicile
- Orienter les usagers et les mettre en relation avec les acteurs du territoire susceptibles de répondre à leurs besoins et attentes
- Réaliser une évaluation médico-psycho-sociale (multidimensionnelle) d'une situation complexe en recueillant les informations nécessaires auprès de l'utilisateur, de l'entourage et des différents intervenants professionnels

Il est sensibilisé aux enjeux d'animation territoriale et à l'intérêt d'un observatoire des ruptures de parcours

Objectifs pédagogiques de l'UE :

- Connaître les enjeux en santé : contextes sociaux, épidémiologiques, économiques, technologiques et politiques en santé
- Connaître le référentiel de travail du référent de parcours complexe de santé

- Savoir quelle est la place des usagers dans le DAC et dans les parcours
- Connaître les objectifs du maintien à domicile comme répondant à un projet éthique de société
- Connaître les organisations en santé pour les parcours
- Connaître les grands principes en santé dans les parcours

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Equivalent ETD	Modalités pédagogiques
	CM	TD	TP	Autres					
<i>Enjeux en santé</i>	2	1			3	3	6	4	Webinaire et débriefing local en ED
<i>Référentiel du référent de parcours complexe de DAC</i>	2	1			3	3	6	4	Webinaire et débriefing local en ED
<i>Place des usagers</i>	2	1			3	3	6	4	Webinaire et débriefing local en ED
<i>Le maintien à domicile comme répondant à un projet éthique de société</i>	2	1			3	3	6	4	Webinaire et débriefing local en ED
<i>De l'organisation nationale vers l'organisation territoriale</i>	2	1			3	3	6	4	Webinaire et débriefing local en ED
<i>Grands principes en santé</i>	2	1			3	3	6	4	Webinaire et débriefing local en ED
TOTAL de l'UE	12	6			18	18	36	24	

Eventuellement : nombre d'ECTS de l'UE :

Nota : 1 crédit = 25 à 30 heures de travail

Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

 Oui Non

Si oui, lesquelles :

Programme de l'UE :

- *Enjeux en santé* : contextes sociaux, épidémiologiques, économiques, technologiques et politiques en santé
- *Référentiel du référent de parcours complexe de DAC* : décodage, missions dont éducation à la santé et prévention (réponse aux situations de crise sanitaire ou environnementale)
- *Place des usagers*
- *Le maintien à domicile* comme répondant à un projet éthique de société
- *De l'organisation nationale vers l'organisation territoriale*
- *Grands principes en santé* : responsabilité populationnelle, intelligence collective, intégration, coordination et exercice coordonné, coopérations, parcours de soin/santé/vie, complexité et ses déterminants, polyvalence, subsidiarité, démocratie sanitaire, approche systémique, prévention, ...

Fiche UE 2**Nom complet de l'UE : UE 2 :**

Composante de rattachement :	Faculté de médecine de Nancy	Semestre concerné éventuellement :	
Section CNU :	5301		
Nom du responsable de l'UE :	Pr C. Perret-Guillaume	Volume horaire personnel de l'étudiant :	72 h
Adresse électronique UL :	christine.guillaume@univ-lorraine.fr	Langue d'enseignement de l'UE :	français

Compétences visées par l'UE**A l'issue de la formation, l'apprenant est en capacité de :**

- Identifier les limites de la fonction (responsabilité individuelle et responsabilité collective), à travers une maîtrise du cadre légal et des questionnements éthiques
- Relever les tensions éthiques et apprendre à formuler une problématique affranchie des opinions
- Utiliser des notions de philosophie morale pour aider à conceptualiser les difficultés cliniques
- Connaître et appliquer le cadre légal de son intervention et les notions clefs, telles que le partage d'information, l'équipe de soins, les mesures de protection, le RGPD...
- Prendre conscience de la nécessaire interdépendance des acteurs qui mènent à une co-construction des actions, allant jusqu'à la co-responsabilité populationnelle
- Présenter le rôle du DAC et en faire la promotion auprès des acteurs de santé du territoire, en connaissant leurs missions, leurs périmètres d'action et de leurs modes opératoires
- Contribuer à établir et faire vivre les relations de confiance entre acteurs de santé de territoire et participer à différentes instances favorisant la coopération territoriale.
- Contribuer au décloisonnement, à l'intégration, au partage d'informations et à la coopération entre les acteurs de santé du territoire
- Participer à la création et la mise à jour des annuaires des ressources en santé du territoire
- Participer au développement et à la diffusion d'outils communs avec d'autres acteurs de santé en territoire
- Participer avec les partenaires au diagnostic de territoire et à des projets visant à faciliter l'accès aux droits et aux soins et améliorer les parcours de santé
- Identifier les situations complexes

- Evaluer globalement les situations et les déterminants de la complexité
- Réfléchir au niveau de réponse et de l'accompagnement gradué nécessaires
- Informer et orienter les personnes et les professionnels concernant les ressources en santé du territoire (moyens, offres, acteurs, filières, ...)
- Identifier les dispositifs à solliciter en fonction des besoins identifiés, du projet de vie de la personne, son rythme, ses capacités et ses demandes et de la disponibilité de l'offre
- Coopérer avec les autres acteurs pour organiser cet accompagnement
- Intervenir en subsidiarité des acteurs de santé, sur sollicitation d'un professionnel ou d'une personne, avec information de son médecin traitant et en lien avec l'équipe du DAC
- Favoriser, contribuer à et/ou animer la concertation pluriprofessionnelle autour de la situation (organisation et animation des réunions de synthèses/de concertation)
- Présenter les conditions et les attendus de l'appui au parcours et du plan d'action personnalisé à co-construire avec la personne et son entourage, en particulier au domicile avec les professionnels
- Recueillir autant que possible le consentement/assentiment de la personne au partage d'information entre acteurs impliqués et à l'accompagnement par l'équipe du DAC, au regard de l'appui et de l'accompagnement proposable et des acteurs mobilisables
- Recueillir des informations de santé et sociales de la personne, auprès des divers acteurs impliqués ou susceptibles de l'être autour de la personne, dont les évaluations spécifiques issus de dispositifs ou équipes compétentes
- Identifier les différents éléments du projet de vie de la personne, ses attentes et souhaits prioritaires
- Réaliser une évaluation globale d'une demande d'appui à la coordination de parcours de santé complexe en faisant apparaître les éléments qualitatifs de la situation, entre autres les conditions de vie au domicile, l'environnement de vie, les liens sociaux de la personne, ses divers types de ressources
- Analyser de façon multidimensionnelle la situation de la personne, en termes de besoins en matière d'accompagnement et de coordination des acteurs impliqués ou susceptibles de l'être, avec les professionnels et la personne et son entourage, afin de proposer les réponses appropriées aux besoins identifiés, dans une temporalité adaptée, et au travers d'un plan d'action personnalisé
- Rédiger une synthèse de l'évaluation et de l'analyse multidimensionnelles pour le projet de plan d'action personnalisé
- Présenter et discuter avec la personne le projet de plan d'action personnalisé avec les partenaires mobilisables, dont ses proches aidants et son médecin traitant
- Entrer en relation et rechercher l'adhésion de la personne et de son entourage : entrer en contact, se présenter et présenter son intervention à la personne, présenter les partenaires sollicités ou existants, et justifier la nécessité d'un appui à la coordination du parcours de santé
- Conduire un entretien afin de recueillir des informations concernant la personne, son état de santé, et les acteurs en santé autour d'elle dont ceux issus de l'entourage

- Ecouter et maintenir une communication verbale et non verbale de qualité avec la personne, en tenant compte des éventuelles altérations de communication pour créer un climat de confiance
- Négocier le contenu du projet d'action personnalisé/projet personnalisé de santé et son déroulement avec la personne, son entourage et les professionnels, en priorisant les souhaits de la personne
- Adopter si nécessaire une attitude de médiation et savoir réagir en cas de situation conflictuelle entre les acteurs ou avec la personne ou son entourage. Identifier les réajustements et adaptations nécessaires tout au long de l'accompagnement de la personne
- Accompagner les personnes en refus d'aide par l'explication de la situation, et lorsque c'est possible, l'accompagnement à l'adhésion progressive et respectueuse du niveau d'aide possible
- Participer à la promotion du rôle du DAC et du contexte de ses interventions : savoir présenter son métier, ses missions, le périmètre (prérogatives et objectifs) et les modalités d'action
- Contribuer à la coordination territoriale, la coopération et l'intégration, au travers de rencontres et de formations partagées entre acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux : connaître les principales ressources en santé de son territoire (type, mission principale, équipe, disponibilité, modalités de sollicitation, modalités d'échanges) pour savoir les présenter de façon synthétique à d'autres acteurs et enrichir une collaboration opérationnelle entre eux sur le terrain
- Contribuer aux relations partenariales entre acteurs de santé de territoire, en lien avec le responsable de la mission d'animation territoriale au sein du DAC
- Contribuer à la mise en lien, l'échange, le partage et la concertation entre les professionnels autour d'une personne en situation complexe, avec son accord, et avec la personne elle-même et ses proches aidants : connaître les ressources à disposition (outils matérialisés : fiches de liaison ... ; e-santé) et savoir en présenter l'usage, la finalité, les plus-values, les contraintes en particulier règlementaires
- Participer aux temps d'échanges professionnels ou pédagogiques ou aux formations pluriprofessionnelles dédiées aux parcours : savoir organiser la logistique et l'information des acteurs sur les diverses propositions, adopter une posture de lecture critique partagée (en particulier non aut centrée) des problématiques d'une situation, d'une coopération, d'un outil de partage ou de coordination
- Accueillir et accompagner des stagiaires ou visiteurs professionnels au sein du DAC : compagnonnage durant la prise en charge d'une situation, présentation didactique de ses missions et des périmètres d'action (subsidiarité, complexité, coopération, outils d'e-santé)
- Répondre aux appels reçus au niveau de la plateforme téléphonique en participant à la permanence téléphonique
- Ecouter les personnes et leurs proches et réaliser une première évaluation de leur demande
- Fournir une information pertinente concernant leurs droits et les ressources médicales, soignantes et administratives disponibles dans le territoire pour répondre à leurs besoins d'accompagnement

- Faciliter l'accès à des aides matérielles et humaines pour favoriser le maintien à domicile
- Orienter les usagers et les mettre en relation avec les acteurs du territoire susceptibles de répondre à leurs besoins et attentes
- Identifier les situations nécessitant une évaluation en vue d'un appui à la coordination du parcours en lien avec l'équipe et le médecin DAC si nécessaire
- Réaliser une évaluation médico-psycho-sociale (multidimensionnelle) d'une situation complexe en recueillant les informations nécessaires auprès de l'utilisateur, de l'entourage et des différents intervenants professionnels
- Prioriser, en fonction des besoins identifiés, du choix de la personne, les acteurs à mobiliser, les actions à réaliser afin de proposer une réponse individualisée et graduée.
- Elaborer et discuter avec la personne et ses proches aidants un projet de plan d'action personnalisé impliquant les partenaires mobilisables dont son médecin généraliste
- Organiser et animer la concertation des professionnels concernés et en tant que de besoin des réunions interprofessionnelles
- Accompagner et soutenir la personne et ses proches dans la mise en œuvre de son parcours de santé, avec son accord, suivre son parcours et réévaluer régulièrement sa situation
- Partager les informations utiles entre professionnels, permettant d'assurer la coordination des actions en faveur du projet de la personne
- Comprendre et mettre en œuvre les outils e-parcours : télésanté (télé médecine, téléconsultation, téléexpertise), ROR, messagerie sécurisée, INS, ...
- Echanger, partager, colliger et tracer des données de santé concernant d'une part les personnes accompagnées, avec leur accord, d'autre part le territoire, et des données d'activités concernant le DAC, à l'aide d'un système d'information partagé et sécurisé dans le respect de la loi (RGPD).
- Participer à la mise à jour des annuaires des ressources en santé du territoire, entre autres par l'implémentation des coordonnées de nouveaux professionnels rencontrés au cours de la prise en charge des situations.
- Identifier l'outil et les procédures existants dans son DAC ou sur son territoire pour recueillir les ruptures de parcours
- Analyser et remonter des données
- Identifier et présenter les activités d'animation territoriale : coordination, coopération et intégration
- Partager au travers de rencontres et de formations entre acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux
- Contribuer à l'amélioration et à l'évolution des pratiques propres à la fonction, des pratiques de l'équipe du DAC, et des pratiques des acteurs en matière de coordination de parcours
- Mettre en œuvre une démarche qualité au sein du DAC
- Ajuster sa pratique professionnelle au plus près des missions du DAC et des ressources en santé du territoire
- Renseigner les indicateurs de suivi de son activité concernant l'appui et l'accompagnement des situations
- Contribuer à la collecte des indicateurs de suivi de l'activité d'animation territoriale
- Participer à l'analyse du fonctionnement et de l'organisation du DAC afin de proposer des réajustements
- Se positionner dans une dynamique de supervision et/ou d'analyse de pratiques

- Identifier les besoins de formations complémentaires pour s'inscrire dans une démarche qualité des services rendus
- Solliciter les aides, prestations et financements existants dans le champ sanitaire, médico-social et social
- Mobiliser les acteurs et les ressources de proximité afin d'effectuer les démarches d'ouverture des droits avec les personnes, en connaissant les aides, prestations et financements existants dans le champ sanitaire, médico-social et social
- Travailler en partenariat avec les professionnels en charge des évaluations complémentaires permettant l'ouverture des droits
- Alerter les professionnels en charge du suivi des aides afin de réajuster le niveau de réponse

Objectifs pédagogiques de l'UE :

- Connaître les aspects juridique, éthique et déontologique attachés à la fonction de référent de parcours de santé complexe
- Connaître l'écosystème de la coordination de parcours en territoire : acteurs, liens et interdépendance entre les acteurs, différentes instances favorisant la coopération territoriale
- Connaître la démarche parcours, les notions d'accompagnement gradué, de complexité, les déterminants de cette complexité, les ressources en santé du territoire, les dispositifs à solliciter en fonction des besoins identifiés
- Connaître le contenu et les attendus du Plan Personnalisé de Coordination en Santé (PPCS) à recueillir en accord avec le projet de vie de la personne, ses attentes et ses souhaits prioritaires, savoir quelles sont les informations de santé et sociales de la personne à recueillir auprès des divers acteurs impliqués ou susceptibles de l'être autour de la personne,
- Connaître les techniques de communication et d'animation relatives à la fonction de référent de parcours de santé complexe
- Connaître les systèmes d'information en santé, les outils d'e-parcours, et savoir en quoi consiste la télésanté
- Savoir en quoi consiste la démarche qualité en DAC
- Connaître les aides, prestations et financements existants dans le champ sanitaire, médico-social et social
- Connaître les outils de gestion, de suivi des indicateurs d'activité, de supervision et d'analyse de pratique
- Connaître les particularités de prise en charge pour certaines populations particulières accompagnées en DAC : enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, en situation palliative ou de fin de vie, précaires, avec des problèmes de santé mentale, addiction, maladies chroniques, syndrome de Diogène...

Certaines de ces thématiques seront développées dans des modules spécifiques organisés dans certaines des universités partenaires du DIU

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Equivalent ETD	Modalités pédagogiques
	CM	TD	TP	Autres					
<i>Aspects juridique, éthique et déontologique</i>	3				4	3		4,5	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
<i>Ecosystème de la coordination de parcours en territoire</i>	6				8	6		9	idem
<i>Démarche parcours</i>	3				4	3		4,5	idem
<i>De l'évaluation multidimensionnelle à la planification (PPCS)</i>	3				4	3		4,5	idem
<i>Techniques de communication et d'animation</i>	6				8	6		9	idem
<i>Relation à la personne et à son entourage (proches aidants)</i>	6				8	6		9	idem
<i>Systèmes d'information, e-parcours, télésanté</i>	3				4	3		4,5	idem
<i>Contribution à l'observatoire et animation territoriale</i>	3				4	3		4,5	idem
<i>Responsabilité du référent de parcours et mesures de protection</i>	3				4	3		4,5	idem
<i>Démarche qualité (dont traçabilité)</i>	3				4	3		4,5	idem
<i>Accès au droit commun</i>	3				4	3		4,5	idem
<i>Particularités de prise en charge</i>	9				12	9		13,5	idem
<i>Vignettes cliniques</i>		21				21		21	Analyse de pratiques
TOTAL de l'UE	51	21			68	72	140	97,5	

Eventuellement : nombre d'ECTS de l'UE :

Nota : 1 crédit = 25 à 30 heures de travail

Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :

51%

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

48%

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

 Oui Non

Si oui, lesquelles :

Programme de l'UE :

- *Aspects juridique, éthique et déontologique*
- *Ecosystème de la coordination de parcours en territoire*
- *Démarche parcours*
- *De l'évaluation multidimensionnelle à la planification (PPCS), une approche globale*
- *Techniques de communication et d'animation*
- *Relation à la personne et à son entourage (proches aidants)*
- *Systèmes d'information, e-parcours, télésanté*
- *Contribution à l'observatoire et animation territoriale*
- *Responsabilité du référent de parcours et mesures de protection*
- *Démarche qualité (dont traçabilité)*
- *Accès au droit commun : aides, prestations, financement, santé, habitat*
- *Particularités de prise en charge : personnes âgées, handicap, santé mentale, précarité, addictions, soins de support et fin de vie, maladies chroniques, culturalité, enfance, situations particulières (Diogène)*

Fiche UE 3**Nom complet de l'UE : UE 3 : séminaire thématique personnes âgées**

Composante de rattachement :	Faculté de médecine de Nancy	Semestre concerné éventuellement :	
Section CNU :	5301		
Nom du responsable de l'UE :	Pr C. Perret-Guillaume	Volume horaire personnel de l'étudiant :	21h
Adresse électronique UL :	christine.guillaume@univ-lorraine.fr	Langue d'enseignement de l'UE :	français

Compétences visées par l'UE (cf référentiel de compétences du diplôme) :

Plus spécifiquement et en complément des compétences « génériques » développées dans l'UE2

L'étudiant doit être capable de :

- Comprendre objectivement le comportement et les valeurs des personnes âgées en situation complexe, ainsi que ceux de leur entourage
- Créer des liens, communiquer avec des personnes âgées fragiles
- Savoir recueillir et analyser les éléments pertinents d'histoire de vie, de suivi et d'évaluation d'une personne âgée fragile, antérieurs à l'intervention du DAC
- Evaluer à domicile dans son écosystème une personne âgée en situation complexe ou fragile, en évaluant notamment les risques iatrogéniques
- Etablir une Evaluation Gériatrique Standardisée (EGS) sur le lieu de vie de la personne âgée
- Faire les liens entre l'état global d'une personne âgée et son traitement, ses pathologies, son contexte de vie ...
- Prioriser les actions à mener auprès d'une personne âgée à domicile, en tenant compte de ses besoins, de ses priorités et de la disponibilité de l'offre
- Réaliser un accompagnement global et gradué –établir un Plan Personnalisé de Coordination en Santé (PPCS) adapté- de la personne âgée dans son écosystème, en tenant compte de ses valeurs et suivant les principes éthiques et juridiques adéquats
- Orienter la personne âgée et son (ses) aidant(s) vers les dispositifs d'aide et de soins adaptés
- Communiquer autour de la situation d'une personne âgée fragile en respectant le secret professionnel
- Estimer la nécessité de recours à une concertation collégiale autour d'une situation complexe concernant une personne âgée

Objectifs pédagogiques de l'UE :

- Appréhender le concept de fragilité chez une personne âgée et connaître les possibilités de repérage de la fragilité
- Savoir comment réaliser l'évaluation à domicile dans son écosystème d'une personne âgée en situation complexe ou fragile, en respectant ses valeurs
- Connaître les tests et les modalités de passation et de conduite d'une Evaluation Gériatrique Standardisée (EGS)
- Connaître les principaux risques iatrogéniques chez la personne âgée fragile
- Connaître les principales valeurs éthiques et juridiques permettant un accompagnement global et gradué de la personne âgée dans son écosystème
- Connaître les dispositifs d'aide et de soins pour les personnes âgées, et leurs critères d'éligibilité et de financement
- Connaître les dispositifs d'aide aux aidants, leurs critères d'éligibilité et de financement

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Equivalent ETD	Modalités pédagogiques
	CM	TD	TP	Autres					
Concept de fragilité, outils de repérage	2	1			3	3	6	4	_____
Evaluation à domicile dans son écosystème d'une personne âgée à domicile en situation complexe ou fragile	3	2			5	5	10	6,5	_____
Evaluation Gériatrique Standardisée (EGS) sur le lieu de vie de la personne âgée	2	1			3	3	6	4	_____

Accompagnement global et gradué de la personne âgée dans son écosystème et réalisation d'un Plan Personnalisé de Coordination en Santé (PPCS) adapté	3	1			4	4	8	5,5	_____
Dispositifs d'aide et de soins adaptés aux personnes âgées et à leurs aidants	2	1			3	3	6	4	
Personnes âgées fragiles, secret professionnel, valeurs éthiques et juridiques	2	1			3	3	6	4	_____
TOTAL de l'UE	14	7			21	21	42	28	

Eventuellement : nombre d'ECTS de l'UE :

Nota : 1 crédit = 25 à 30 heures de travail

Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

 Oui

 Non

Si oui, lesquelles :

Programme de l'UE :

- Concept de fragilité, outils de repérage
- Evaluation à domicile dans son écosystème d'une personne âgée à domicile en situation complexe ou fragile, en tenant compte de ses valeurs et des celles de son entourage / recueil des éléments pertinents / évaluation des risques iatrogéniques
- Evaluation Gériatrique Standardisée (EGS) sur le lieu de vie de la personne âgée : tests et modalités de conduite et de passation de cette évaluation
- Accompagnement global et gradué de la personne âgée dans son écosystème et réalisation d'un Plan Personnalisé de Coordination en Santé (PPCS) adapté
- Dispositifs d'aide et de soins adaptés aux personnes âgées et à leurs aidants, critères d'éligibilité et de financement
- Personnes âgées fragiles, secret professionnel, valeurs éthiques et juridiques

--

Fiche UE 4**Nom complet de l'UE : UE 4 : séminaire thématique pathologies chroniques (dont COVID long) / soins palliatifs**

Composante de rattachement :	Faculté de médecine de Nancy	Semestre concerné éventuellement :	
Section CNU :	5301		
Nom du responsable de l'UE :	Pr C. Perret-Guillaume	Volume horaire personnel de l'étudiant :	21h
Adresse électronique UL :	christine.guillaume@univ-lorraine.fr	Langue d'enseignement de l'UE :	français

Compétences visées par l'UE (cf référentiel de compétences du diplôme) :

Plus spécifiquement et en complément des compétences « génériques » développées dans l'UE2

L'étudiant doit être capable de :

- Evaluer à domicile les conséquences fonctionnelles d'une ou plusieurs pathologies chroniques chez une personne dont le parcours de santé est complexe, dans son écosystème
- Etablir un Plan Personnalisé de Coordination en Santé (PPCS) incluant une gradation priorisée des actions à mener, en lien avec la personne, ses aidants et son équipe de soins,
- Reconnaître une situation complexe à domicile pouvant relever des soins palliatifs ou de fin de vie et l'accompagner en sollicitant les partenaires adaptés et disponibles
- Evaluer la gravité d'une situation dans son écosystème en tenant compte des valeurs des personnes concernées
- Connaître les déterminants d'un COVID long, les recommandations de bonne pratique et les filières d'accompagnement
- Orienter les personnes concernées par une pathologie chronique (dont COVID long) ou en situation de soins palliatifs vers les dispositifs et filières adaptés en proximité, incluant l'ETP

Objectifs pédagogiques de l'UE :

- Connaître les situations pouvant relever des soins palliatifs ou de fin de vie
- Connaître les différences entre pathologies chroniques, soins palliatifs et fin de vie
- Connaître les dispositifs et les filières existantes en matière de pathologies chroniques et soins palliatifs, incluant l'ETP
- Connaître les conséquences fonctionnelles des pathologies chroniques, y compris COVID long
- Connaître les recommandations en vigueur (HAS, sociétés savantes ...) en matière d'accompagnement des personnes ayant une pathologie chronique (dont COVID long) et/ou en situation de soins palliatifs

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Equivalent ETD	Modalités pédagogiques
	CM	TD	TP	Autres					
Pathologies chroniques et situations de soins palliatifs ou de fin de vie à domicile	3	2			5	5	10	6,5	_____
Recommandations en vigueur (HAS, sociétés savantes ...) en matière d'accompagnement des personnes	2	1			3	3	6	4	_____
Evaluation à domicile dans son écosystème d'une personne ayant une pathologie chronique et/ou étant en situation de soins palliatifs ou de fin de vie	3	2			5	5	10	6,5	_____
Accompagnement et réalisation d'un Plan Personnalisé de Coordination en Santé (PPCS) adapté	3	1			4	4	8	5,5	_____
Dispositifs et filières adaptés en proximité, incluant l'ETP	3	1			4	4	8	5,5	_____

TOTAL de l'UE	14	7			21	21	42	28	
---------------	----	---	--	--	----	----	----	----	--

Eventuellement : nombre d'ECTS de l'UE :

Nota : 1 crédit = 25 à 30 heures de travail

Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

 Oui Non

Si oui, lesquelles :

Programme de l'UE :

- Pathologies chroniques et situations de soins palliatifs ou de fin de vie à domicile : situations, particularités, différences, conséquences fonctionnelles, critères de gravité...
- Recommandations en vigueur (HAS, sociétés savantes ...) en matière d'accompagnement des personnes ayant une pathologie chronique (dont COVID long) et/ou en situation de soins palliatifs
- Evaluation à domicile dans son écosystème d'une personne ayant une pathologie chronique et/ou étant en situation de soins palliatifs ou de fin de vie, en tenant compte des particularités et des valeurs des personnes concernées
- Accompagnement et réalisation d'un Plan Personnalisé de Coordination en Santé (PPCS) adapté
- Dispositifs et filières adaptés en proximité, incluant l'ETP : les connaître et savoir comment orienter les personnes concernées

Fiche UE 5**Nom complet de l'UE : STAGE**

Composante de rattachement :	Faculté de médecine de Nancy	Semestre concerné éventuellement :	
Section CNU :	5301	Volume horaire personnel de l'étudiant :	
Nom du responsable de l'UE :	Pr. C. Perret-Guillaume	Langue d'enseignement de l'UE :	Français
Adresse électronique UL :	Christine.guillaume@univ-lorraine.fr		

Compétences visées par l'UE (cf référentiel de compétences du diplôme) :
Mise en situation professionnelle adaptée à la formation professionnelle continue en DAC.

Objectifs pédagogiques de l'UE :

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Equivalent ETD	Modalités pédagogiques
	CM	TD	TP	Autres					
STAGE						70h			_____

TOTAL de l'UE									

Eventuellement : nombre d'ECTS de l'UE :

Nota : 1 crédit = 25 à 30 heures de travail

Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

 Oui

 Non

Si oui, lesquelles :

Programme de l'UE : Deux fois une semaine (soit $7 \times 5 \times 2 = 70$ heures) : deux semaines non suivies, dans un DAC différent de celui où l'étudiant exerce.
Assiduité obligatoire et carnet de stage à compléter

DIU Référent de parcours de santé complexe (de l'appui aux professionnels et l'accompagnement gradué des personnes)
<i>Collégium Santé</i>
Faculté de Médecine

cellules à compléter
choisir le collégium et la composante dans le menu déroulant

Coût total de la formation	36 354,85
<i>dont masse salariale enseignant</i>	15 591,90
Coût horaire moyen de la formation	221,68
<i>dont masse salariale enseignant</i>	95,07

Masse salariale du personnel enseignant

Enseignants	Salaire moyen horaire (brut chargé)	Volume horaire dans la formation	Montant
ENSEIGNANTS UL	172,22	49	8 438,90
VACATAIRE D'ENSEIGNEMENT	62,20	115	7 153,00
CONTRACTUEL ETUDIANT	21,61	0	-
<i>Ensemble</i>	<i>95,07</i>	164	15 591,90

Dépenses spécifiques à la formation

Nature de dépenses	Montant
Missions	-
Matériel spécifiques à la formation	-
Rémunération liée à la réalisation d'actions en formation continue. D714-60	-
Autres (Préciser).....	-
Ensemble des coûts directs	-

Coût total de la formation

Masse salariale	15 591,90
Dépenses spécifiques et directes	-
Coûts environnés - soutien	14 649,03
Coûts environnés - support	6 113,92
<i>Coût réel de la formation</i>	36 354,85

Coût moyen par étudiant

Effectifs attendus	17
Coût moyen de référence / étudiant	2 138,52 €

Recettes	Montant	Tarif de la formation par apprenant
Recettes de formation (Entreprises, OPCA, Particuliers, Contrats de pro)	38 369,00 €	
Recettes provenant des Subventions publiques (Etat, Région,...)	- €	2 257,00 €
Autres recettes (étudiants,...)	- €	
RECETTES PREVISIONNELLES	38 369,00 €	
MARGE PREVISIONNELLE	2 014,15 €	